

**EXTRAIT:**



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS ( 30 ) : M. ABELIN, Mme LAVRARD, M. MELQUIOND, Mme RABUSSIÉ, M. MIS, Mme BOURAT, M. BEN EMBAREK, Mme BRAUD, M. MAUDUIT, Mme FARINEAU, M. DUMAS; Mme PETIT, M. BAUDIN, Mme ROUSSENQUE, M. MEUNIER, Mme PHILIPPONNEAU, M. PREHER, Mme CASSAN-FAUX, Mme LEBORGNE, MM. ERGUL, BENDJILLALI, BEAUDEUX, Mme MESLEM, M. PAILLER, Mme MERY, M. BARAUDON, Mme PESNOT-PIN, MM. MICHAUD, AUDEBERT, Mme BRARD.

POUVOIRS ( 8 ) :

Mme AZIHARI mandant a pour mandataire M. ABELIN  
M. BRAILLARD mandant a pour mandataire Mme LAVRARD.  
M. GAILLARD mandant a pour mandataire M. MIS  
M. LAURENDEAU mandant a pour mandataire M. MELQUIOND  
Mme MONTASSIER mandant a pour mandataire M. MAUDUIT  
Mme COTTEREAU mandant a pour mandataire Mme BOURAT  
Mme METAIS mandant a pour mandataire M. PAILLER  
Mme WEINLAND mandant a pour mandataire Mme MERY

EXCUSE ( 1 ) : M. GANIVELLE

Françoise BRAUD a été désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance

**RAPPORTEUR : Monsieur Gilles MAUDUIT**

**OBJET : Délégation de service public pour l'exploitation d'un marché communal sur la commune associée de Targé – Avenant n° 1**

*Par délibération n° 6 du 7 avril 2016, le conseil municipal a autorisé la signature du contrat de délégation de service public pour l'exploitation du marché communal de Targé.*

*Suite à une demande du délégataire de l'association TARG'ESSOR, et au succès rencontré par ce marché, une extension de la période d'exploitation est opportune.*

\* \* \* \* \*

**VU** l'article L 1411-12 du Code général des collectivités territoriales, relatif aux délégations de service public à procédure simplifiée,

**VU** la loi des 2 et 17 mars 1791 relative à la liberté du commerce et de l'industrie,

**VU** l'article L. 2224-18 du Code général des collectivités territoriales, portant sur les marchés communaux,

**VU** la délibération n° 34 du 15 décembre 2015 relative à la création d'un marché communal sur la commune associée de Targé,

**VU** la délibération n° 6 du 7 avril 2016 relative à la délégation de service public pour l'exploitation d'un marché communal sur la commune de Targé,

**CONSIDERANT** qu'il est opportun d'étendre la période d'exploitation du marché,

# COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

## Délibération du conseil municipal

du 27 septembre 2016

n° 9

page 2/2

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- de prolonger, pour l'année 2016, l'exploitation du marché jusqu'au 31 octobre,
- de fixer la période d'exploitation du marché du 1er mars au 31 octobre de chaque année, soit un mois plus tôt et un mois plus tard.
- d'autoriser le Maire ou son représentant, à signer l'avenant n° 1, relatif à l'exploitation du marché de Targé.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER